

2019/05/06

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le **6 mai 2019**, à 19 h 30, sous la présidence du maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillers et conseillères :
Ginette Caza, district 1
Heather L'Heureux, district 2
Roger Carignan, district 3
Sylvie Tourangeau, district 4
François Boileau district 5
Johanne Leduc, district 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Lyne Viau

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30 par Gino Moretti maire de Saint-Anicet.

123-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le maire a donné lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

124-2019

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur, tels que présentés.

Adoptée

125-2019

DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} AVRIL 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 a été remise à chaque membre du Conseil ;

CONSIDÉRANT que celui-ci est soumis pour approbation.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 1^{er} avril 2019, tel que présenté.

Adoptée

2019/05/06
126-2019

DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019 a été remise à chaque membre du Conseil ;

CONSIDÉRANT que celui-ci est soumis pour approbation.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 8 avril 2019, tel que présenté.

Adoptée

127-2019

DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 avril 2019 a été remise à chaque membre du Conseil ;

CONSIDÉRANT que celui-ci est soumis pour approbation.

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 29 avril 2019, tel que présenté.

Adoptée

128-2019

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La conseillère, Sylvie Tourangeau mentionne qu'elle a un intérêt pécuniaire particulier sur cette question et s'abstient de participer aux délibérations.

CONSIDÉRANT qu'une copie des listes suivantes a été remise à tous les membres du Conseil ;

Salaires – Mois d'avril 2019 :	63 437,91 \$
Liste des chèques en circulation :	392 274,25 \$
Liste suggérée des factures à payer :	44 088,43 \$
Liste des prélèvements :	13 562,64 \$
Liste des dépôts directs :	26 295, 61\$

TOTAL des dépenses du mois : 539 658,84 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance ;

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures et des dépenses du mois d'avril 2019, totalisant 539 658,84 \$.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le bordereau de correspondance du mois d'avril 2019.

2019/05/06

PÉRIODE DE QUESTIONS

129-2019

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET COMMUNIC-ACTION

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 150,00 \$ à *Projet Communic-Action* pour les appuyer dans le cadre de mission de briser l'isolement des aînés et d'améliorer leur qualité de vie.

Code budgétaire : 02-11000-970

Adoptée

130-2019

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LÉGION ROYALE CANADIENNE

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 100,00 \$ à la *Légion Royale Canadienne* pour l'achat d'un défibrillateur.

Code budgétaire : 02-11000-970

Adoptée

131-2019

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOIRÉE D'HONNEUR ÉCOLE ARTHUR-PIGEON

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 100,00 \$ pour la *Soirée d'honneur 2019* à l'école *Arthur-Pigeon* qui aura lieu le vendredi 14 juin 2019.

Code budgétaire : 02-11000-970

Adoptée

132-2019

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CERCLE DES LOISIRS DE CAZAVILLE

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.
Appuyé par le conseiller, François Boileau.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 500,00 \$ au *Cercle des Loisirs de Cazaville*, pour aider à défrayer les coûts pour l'amélioration du terrain de balle situé au 2375, montée de Cazaville.

Code budgétaire : 02 70190 970

Adoptée

133-2019

DEMANDE DE PARTENARIAT – COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adhérer à la campagne de partenariat 2019 du *Comité Zip du Haut Saint-Laurent* concernant leurs activités dans le cadre de leur 25^e anniversaire de fondation, selon la proposition présentée, au coût de 150,00 \$.

Code budgétaire : 02-110-00-970

Adoptée

2019/05/06
134-2019

DEMANDE DE DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE CIVIL OU UNION CIVILE

ATTENDU que les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles ;

ATTENDU que la Municipalité a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Anicet que monsieur Gino Moretti, soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux. Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement :

De demander au Directeur de l'état civil de désigner monsieur Gino Moretti, maire, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire ;

De transmettre une copie de la présente résolution au Directeur de l'état civil.

Adoptée

135-2019

PLAN PRÉLIMINAIRE POUR LA RÉFECTION DU QUAI MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anicet a mandaté Monsieur Gérard Pilon, ingénieur pour préparer des plans pour la réparation du quai municipal et de bande riveraine du parc Jules-Léger ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de certificat d'autorisation doit être préparée et présentée par Monsieur Gérard Pilon, ingénieur aux ministères de l'Environnement et de la Faune et de l'autoriser à signer les documents à cet effet ;

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser Monsieur Gérard Pilon, ingénieur à présenter et signer une demande de certificat d'autorisation aux ministères de l'Environnement et de la Faune pour la réparation du quai municipal et de la bande riveraine du parc Jules-Léger de payer les frais de 679,00 \$ au ministère des Finances.

Code budgétaire : 02 70150 522

Adoptée

136-2019

CONTRAT DE FAUCARDAGE – CLÉMENT CAZA

Il est proposé par le conseiller, François Boileau. Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de retenir les services de Monsieur Clément Caza, pour procéder au faucardage des canaux suivants :

- 87^e Rue
- 101^e et 102^e avenues
- 120^e avenue
- 146^e et 148^e avenues

2019/05/06

au montant de 21 000 \$ plus les taxes applicables et de facturer les citoyens concernés par ces travaux qui seront effectués entre le 15 juillet et le 1^{er} septembre 2019. Il y aura deux (2) coupes dans chaque canal. Ce contrat est conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Code budgétaire : 02-32000-529

Adoptée

137-2019

REMETTRE AU SURPLUS DES RÉSERVES NON UTILISÉES

CONDISÉRANT qu'un montant de 4 454 \$ a été réservé pour mettre en place la Coopérative Solidarité concernant l'Internet et n'a pas été utilisé et qu'il y a lieu de le remettre au surplus non affecté ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 7 450 \$ pour des dépenses d'élection a été budgété et n'a pas été utilisé et qu'il y a lieu de remettre ce montant au surplus réservé pour les dépenses d'élection.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'affecter le montant de 4 454 \$ réservé pour la Coopérative Solidarité au surplus non affecté et d'affecter le montant de 7 450 \$ concernant les dépenses d'élection budgétées en 2018 au surplus réservé d'élections.

Adoptée

138-2019

MANDAT À QUALINET

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de retenir les services de l'entreprise *Qualinet* pour effectuer le dépoussiérage des conduits de ventilation de la salle du conseil, des locaux administratifs ainsi que divers autres travaux pour un montant de 3 955 \$ plus les taxes applicables, tel que mentionné à la soumission 0101900043-S001 datée du 28 février 2019.

Code budgétaire : 02 19000 522

Adoptée

139-2019

AUTORISATION POUR UNE ÉCOLE DE PLONGÉE AU PARC JULES-LÉGER

CONSIDÉRANT qu'une école de plongée sous-marine désire s'installer dans la Municipalité de Saint-Anicet soit Fast Dive suite à un intérêt de la population pour ce sport et aux sites que l'on retrouve au lac Saint-François ;

CONSIDÉRANT qu'une demande est faite à la Municipalité de Saint-Anicet d'utiliser le site du parc Jules-Léger pour l'été 2019 pour installer l'école en tant que projet pilote et d'installer un bâtiment temporaire pour recevoir les usagés ;

Il est proposé la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser l'école de plongée sous-marine Fast Dive à s'installer au parc Jules-Léger et d'installer un bâtiment temporaire pour recevoir les usagées pour l'été 2019 en tant que projet pilote.

Adoptée

2019/05/06
140-2019

AUTORISATION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 132 ET DE LA MONTÉE DE CAZAVILLE

Il est proposé la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le Club de l'Âge d'Or de Cazaville à installer un panneau d'affichage (dimension 4' x 8') à l'intersection de la Route 132 et de la Montée de Cazaville.

Adoptée

141-2019

RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT #514

ATTENDU que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 514 décrétant une dépense de 24 000 \$ et un emprunt de 24 000 \$ pour des travaux de réfection sur la 144^e Avenue est de 37 ;

ATTENDU que le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14 ;

ATTENDU que le nombre de signatures obtenues est de 1 ;

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement que le conseil certifie que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose lors de cette séance ordinaire, selon l'article 55.7 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le certificat de procédure d'enregistrement du règlement numéro 514 décrétant une dépense de 24 000 \$ et un emprunt de 24 000 \$ pour des travaux de réfection sur la 144^e Avenue et déclare que le règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoptée

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #517 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Heather L'Heureux, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement #517 concernant l'augmentation du fonds de roulement à 200 000\$.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #516 CONCERNANT L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Sylvie Tourangeau, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement #516 concernant l'autorité des marchés publics.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

2019/05/06
142-2019

DÉROGATION MINEURE DM-01-2019

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure DM-01-2019 de la Municipalité de Saint-Anicet concernant la propriété sise au 6222, chemin Ridge a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la dérogation mineure afin de permettre une marge de recul latérale gauche de moins de 10 mètres pour la construction d'un bâtiment accessoire agricole sur une fondation existante ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux. Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure DM-01-2019 présentée par la Municipalité de Saint-Anicet concernant la propriété sise au 6222, chemin Ridge afin de permettre une marge de recul latérale gauche de moins de 10 mètres pour la construction d'un bâtiment accessoire agricole sur une fondation existante.

Adoptée

143-2019
Corr. Voir
Rés : 154-2019

DÉROGATION MINEURE DM-02-2019

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure DM-02-2019 de monsieur Jean-Martin Savoie concernant la propriété sise au 368, 125^e Rue a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage avec une marge de recul avant de 1.52 mètre au lieu de 6 mètres ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure DM-02-2019 présentée par la monsieur Jean-Martin Savoie concernant la propriété sise au 368, 125^e Rue afin de permettre la construction d'un garage avec une marge de recul avant de 1.52 mètre au lieu de 6 mètres

Adoptée

144-2019

DEMANDE DE VÉRIFICATION DE COURS D'EAU À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT qu'une vérification de la cartographie du secteur indique qu'il y a possiblement présence de cours d'eau par opposition à des fossés sur les lots 4 672 680 et 4 672 681 ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de permis de lotissement ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de savoir s'il y a présence de cours d'eau afin d'assurer que les superficies des lots projetés sont conformes.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

2019/05/06

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de demander à la MRC du Haut-Saint-Laurent de vérifier s'il y a présence de cours d'eau sur les lots 4 672 680 et 4 672 681.

Adoptée

145-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT #308-39 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #308

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent est entré en vigueur le 1er novembre 2000 ;

ATTENDU que le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent a été modifié par le règlement 302-2018 et que celui-ci est entré en vigueur le 11 février 2019 ;

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent a été modifié par le règlement 303-2018 et que celui-ci est entré en vigueur le 11 février 2019 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Saint-Anicet doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, François Boileau.
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement qu'un règlement avec modifications portant le numéro 308-39 soit adopté.

Adoptée

146-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT #309-07 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #309

ATTENDU que le règlement de construction de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier ou ajouter certaines dispositions afin de :

- Ajouter une disposition concernant les tests de sol ;
- Permettre l'acier revêtu d'alliage d'aluminium et de zinc comme revêtement de toiture ;
- Permettre les portes-patio coulissantes en façade des bâtiments multifamiliales ;
- Interdire les portes-patios coulissantes sur les garages et cabanons.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement qu'un règlement avec modifications portant le numéro 309-07 soit adopté.

Adoptée

2019/05/06
147-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT #310-23 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS #310

ATTENDU que le règlement de permis et certificats de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Anicet doit concorder avec le schéma d'aménagement et de développement révisé #145-2000 de la MRC Du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU que le règlement #299-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;

ATTENDU que le règlement #301-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 26 mars 2018 ;

ATTENDU que le règlement #302-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 11 février 2019 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier ou ajouter certaines dispositions;

ATTENDU que cette modification vise à :

- Réviser certaines exigences relatives à une demande de permis ou de certificat ;
- Réviser les documents qui doivent accompagner une demande de permis de construction ;
- Identifier des cas d'exception à l'application de conditions pour l'émission d'un permis de construction pour des lots enclavés par la rénovation cadastrale ;
- Réviser le délai d'une cause d'invalidité d'un permis de construction ;
- Réviser les exigences relatives à une demande de certificat d'autorisation pour une installation septique ;
- Réviser une exigence relative à une demande de certificat d'autorisation dans le cas de travail ou d'occupation en milieu riverain ;
- Ajouter, remplacer et modifier des terminologies.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas il est résolu unanimement qu'un règlement avec modifications portant le numéro 310-23 soit adopté.

Adoptée

148-2019

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #308-40 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #308

ATTENDU que le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier certaines dispositions afin de :

- Éclaircir certaines dispositions ;
- Faire l'ajout des zones R & ID (îlots déstructurés à l'agriculture) au tableau de codification des zones ;
- Permettre la construction d'un quai sur un terrain vacant ;
- Clarifier la marge de recul avant d'un bâtiment complémentaire à l'habitation isolée ;
- Éclaircir certaines dispositions concernant les enceintes de piscine ;

2019/05/06

- Introduire des normes pour les abris à bateaux ;
- Introduire des normes concernant une enseigne identifiant un usage complémentaire à l'habitation (matériaux autorisés et implantation) ;
- Introduire des normes pour les quais comme construction complémentaire à un usage autre que résidentiel ;
- Éclaircir des normes concernant les constructions complémentaires à un usage autre que résidentiel ;
- Introduire de nouvelles normes concernant les enseignes à potence ;
- Modifier la disposition concernant les terrains d'un hectare et moins en zone agricole avec un usage principal résidentiel afin de permettre la possibilité d'avoir un bâtiment agricole pour des fins d'élevage ou d'entreposage ;
- Éclaircir les dispositions concernant les bâtiments dérogatoires protégés par droits acquis ;
- Permettre la construction d'un deuxième étage sur un bâtiment protégé par droits acquis d'une superficie moindre que celle prévue comme superficie minimale ;
- Retirer le plan à l'annexe 4 et modifier la grille des spécifications de la zone REC-4.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas il est résolu unanimement qu'un second projet de règlement avec modifications portant le numéro 308-40 soit adopté.

Adoptée

149-2019

OFFRE DE SERVICES DE GS CONSULTANTS

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter l'offre de services de *GS Consultants* datée du 28 mars 2019 pour le contrôle qualitatif des matériaux du chantier chemin Stuart et la 132^e Rue pour un montant approximatif de 5 005 \$ plus les taxes applicables.

Code budgétaire : 02 32000 520

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de avril 2019.

150-2019

NOMINATION DE POMPIERS VOLONTAIRES

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de nommer, messieurs : Patrick Neas, Pascal Legros, Jonathan Carrier et Brandon Rothery pompiers volontaires pour le Service de sécurité incendie de Saint-Anicet.

Adoptée

2019/05/06
151-2019

ACHAT DU LOGICIEL SÉCURITÉ DE PG SOLUTIONS

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un logiciel de *PG Solutions*, soit le logiciel Sécurité selon l'offre de service 1MSAN59-002830-EF1 datée du 26 avril 2019 comprenant l'équipement, la configuration et la formation pour la somme de 1 515 \$ plus les taxes applicables.

Code budgétaire : 02 22000 454

Adoptée

VARIA

TOUR DE TABLE

PÉRIODE DE QUESTIONS

152-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE MAI 2018

Le maire, Gino Moretti, demande la levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan, de lever la séance.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de lever la séance.

Il est 9 h 20.

Adoptée

Gino Moretti
Maire

Lyne Viau
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.